

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8 + 1 pouvoir

Date de convocation 5 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **BREVOT Gérard, CROIX Mylène.**

Représentés : **GAURIER Jacques pouvoir donné à BERTOUT Emilie.**

Madame VANDERHOEVEN Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Intégration du grade d'attaché territorial (catégorie A) dans le RIFSEEP
N° de délibération : 39_2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
Vu la délibération du Conseil municipal en date du ... fixant le régime indemnitaire applicable aux agents communaux,

Considérant qu'il y a lieu de compléter le dispositif indemnitaire de la collectivité en y intégrant le grade d'attaché territorial (catégorie A),

Considérant que l'IFSE et le CIA doivent être déterminés en tenant compte des responsabilités exercées, de l'expertise mobilisée, de l'engagement professionnel et des résultats de l'entretien annuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Le grade d'**attaché territorial (catégorie A)** est intégré au régime indemnitaire de la commune fondé sur le RIFSEEP.
- Les agents relevant de ce grade pourront bénéficier :
 - de l'**IFSE** (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise),
 - et du **CIA** (Complément indemnitaire annuel), dans les conditions fixées par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et par la présente délibération.
- Les montants maximaux de l'IFSE et du CIA applicables aux attachés territoriaux de la commune sont fixés comme suit :
 -

IFSE : jusqu'à **20 000 € annuels** pour un agent à temps complet, modulée selon les fonctions exercées et le niveau de responsabilités,

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants minimums et maximums annuels.

Goupes	Fonctions / Postes dans la collectivité	Montants annuels maximum de l'IFSE
G1	Attaché : secrétaire général de mairie	20 000 €
G1	Rédacteur : secrétaire de mairie	17 480 €

G1	Agent de Maîtrise	11 340 €
G2	Agent administratif (agence postale)	10 800 €
G2	Agent entretien et surveillance cantine	10 800 €
G2	Surveillance cantine et car scolaire	10 800 €

o

CIA : jusqu'à **3 000 € annuels**, attribué en fonction de l'engagement professionnel et des résultats de l'entretien annuel.

Goupes	Fonctions / Postes dans la collectivité	Montants annuels maximum du CIA
G1	Attaché : secrétaire général de mairie	3 000 €
G1	Rédacteur : secrétaire de mairie	2 380 €
G1	Agent de Maîtrise	1 260 €
G2	Agent administratif (agence postale)	1 200€
G2	Agent entretien et surveillance cantine	1 200 €
G2	Surveillance cantine et car scolaire	1 200 €

Ces plafonds sont révisables par simple délibération du Conseil municipal.

- Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal – section de fonctionnement, chapitre 012.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2025.09.17 10:20:45 +0200
Ref:9459629-14238488-1-D
Signature numérique
le Maire